

**COMMUNE DE BANYULS-sur-MER****EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du jeudi 01 février 2024 à 18h00

**Délibération n° 15/fevr/2024****Débat d'Orientations Budgétaires 2024**

L'an 2024, le 01 février à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Banyuls-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Michel SOLÉ, Maire.

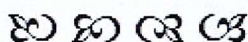
**Présents** : Jean-Michel SOLÉ, Anne MAURAN, Olivier CAPELL, Sandrine COUSSANES, Marie-José GRASA, Olivier LACAZE, Josette MONTÉ, Maria Joséfa DIAZ, Gérard PETYT, Annabel BASIL, Didier BURGKAM, Renée SALVAT, Catherine ADELL, Aurore VALENZUELA, Emmanuelle FRADET, Marc MARTI, Myriam NOGUES, Ghislaine BALLESTE, Marie-Françoise SANCHEZ, Fabrice VIGINIER

**Absents excusés ayant donné procuration** : Guy VINOT pouvoir à Anne MAURAN, Marie-Clémentine HERRE pouvoir à Sandrine COUSSANES, Guillaume BLAVETTE pouvoir à Olivier CAPELL, Alexandre ORTIZ--BODIOU pouvoir à Ghislaine BALLESTE

**Absents** : Evelyne CANOVAS, Stéphan BOADA, Cédric CASTELLAR

**Effectif : 27****Quorum : 14****Présents : 20 ; Absents excusés ayant donné procuration : 4 ; Absents : 3**

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de **Marie-José GRASA**, secrétaire de séance.



Vu les articles 11 et 12 de la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République (ATR) ;

Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 23 du règlement intérieur du conseil municipal ;

Vu les rapports d'orientation budgétaire de la Commune, du Port et des Parkings pour l'année 2023, ci-annexés ;

Vu l'avis favorable de la Commission n°6 du 22 janvier 2024 ;

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.*



Considérant que la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif constitue une obligation légale pour les communes de plus de 3 500 habitants, délai pouvant être allongé à 10 semaines pour les communes dotées du référentiel M57 ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le débat d'orientation budgétaire (DOB) est inscrit dans la loi ATR ainsi que dans la loi NOTRe susvisées. Ce débat a pour objectif d'introduire une discussion sur la stratégie financière et budgétaire de la commune dans le cadre de la préparation budgétaire, ainsi que d'informer sur la situation financière de la collectivité.

Le rapport sur lequel s'appuie le débat doit comprendre, outre les orientations budgétaires proprement dites, les engagements pluriannuels de la collectivité, des informations relatives à la structure des effectifs et aux dépenses de personnel, ainsi qu'un état de la structure et de la gestion de la dette.

Le DOB n'a aucun caractère décisionnel mais sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le Représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi, puisque l'absence de sa tenue entache d'illégalité toute délibération relative à l'adoption du vote du budget. Le DOB ne donne pas lieu à un vote à l'issue des débats.

Monsieur le Maire présente donc à l'assemblée les grandes orientations budgétaires pour l'année 2023, conformément aux rapports ci-annexés, et propose d'en débattre.

#### Le Conseil Municipal :

- **prend acte** des orientations budgétaires qui lui ont été présentées, après en avoir débattu.

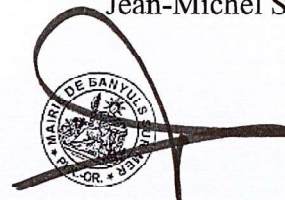
Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

**Le secrétaire de séance**  
Marie-José GRASA



**Le Maire**  
Jean-Michel SOLÉ



*Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télerecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr); dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.*



Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le 20 Février 2024



ID : 066-216600163-20240201-15\_FEVR\_2024-DE

# Rapport d'orientation budgétaire

## 2024

L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) rend obligatoire la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif, afin de présenter au Conseil municipal et de discuter les grandes orientations du prochain budget. Ce délai de présentation peut être porté à 10 semaines dans le cadre du référentiel budgétaire et comptable M57.

La loi du 7 août 2015, portant « nouvelle organisation territoriale de la République » (Loi NOTRe) précisée par le décret du 24 juin 2016 n°2016-841, a renforcé le rôle du DOB en définissant son contenu.

**Le DOB doit comporter les informations suivantes** (article D.2312-3 du CGCT) :

" 1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.

Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le rapport présenté comme support à ce débat, retrace donc les éléments essentiels de la politique budgétaire suivie par l'équipe municipale et les hypothèses retenues pour construire et équilibrer les budgets primitifs 2024, le budget principal et les budgets annexes

A titre introductif au présent rapport d'orientation budgétaire, il convient d'indiquer que le budget primitif 2024, comme en 2023, s'attachera à répondre au mieux aux préoccupations de la population Banyulencque, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique et aux orientations définies par le gouvernement lors des projets de loi de finances pour 2024 (PLF).

Ainsi, 2024 sera encore marquée par la poursuite d'une politique d'investissement ambitieuse pour rendre notre cité toujours plus attractive et conserver son niveau de service à la population.

Dans le contexte actuel de concurrence accrue entre les territoires, il a été décidé d'actionner plusieurs leviers :

- Le développement d'une démarche en lien avec les Objectifs de Développement Durables
- Le maintien de service de proximité de qualité
- Un soutien au dynamisme des associations locales
- La tranquillité publique avec la poursuite du déploiement de la vidéoprotection
- La poursuite de la politique d'investissement qui s'inscrit dans le cadre du projet de territoire axé sur

l'attractivité

C'est donc un budget ambitieux qui sera présenté avec d'un côté la poursuite d'une politique importante d'investissement et de l'autre une recherche de recettes nouvelles de fonctionnement tout en améliorant les services de proximité.

En effet, dans un souci d'une gestion vertueuse et afin de ne pas pénaliser le contribuable, la ville a fait le choix de ne pas augmenter ses taux d'imposition ce qui conduit à poursuivre la diversification des sources de recettes (Port, Camping, stationnement).

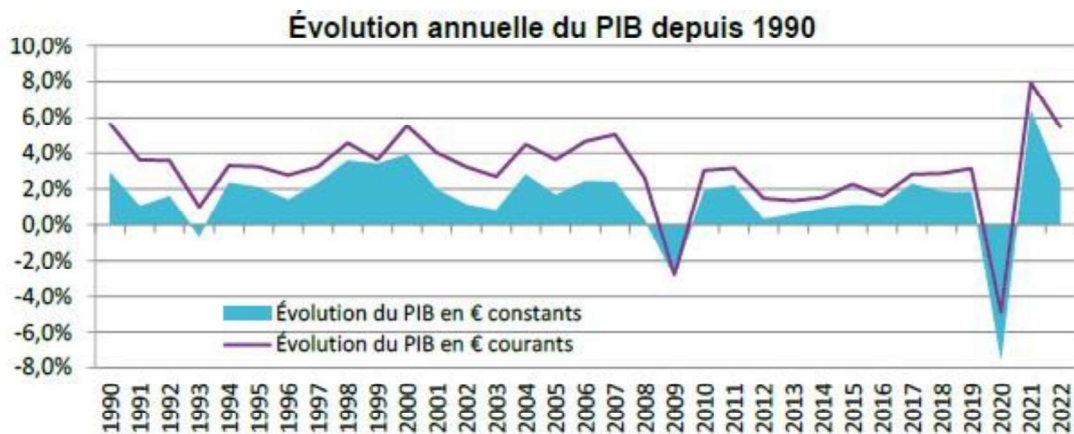


# Partie 1 : Contexte économique – Vers une reprise de la croissance et une réduction de l'inflation

## I. Les hypothèses relatives à la croissance économique

Sources : Caisse d'épargne et FCL – Gérer la Cité

- En 2022, la croissance est restée élevée mais les perspectives sont moins favorables pour 2023.
- En effet, en 2022 le rebond post-covid de la croissance française s'est achevé avec une croissance de 2,5% en euros constants (6,4% en 2021). En euros courants (avec prise en compte de l'inflation), le PIB a progressé de 5,5% (contre 8% en 2021).



Source : FCL – Gérer la Cité – données de l'INSEE

- Concernant la croissance, les prévisions du gouvernement restent très proches de celles de l'année dernière. Le tableau ci-dessous présente les taux de croissance du PIB retenus dans le projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027 présenté en septembre 2022 et actualisé dans le cadre de la nouvelle lecture en septembre 2023.

PIB en volume	2023	2024	2025	2026	2027
PLPFP 2023-2027 (sept 2023)	1,0%	1,4%	1,7%	1,7%	1,8%
PLPFP 2023-2027 (sept 2022)	1,0%	1,6%	1,7%	1,7%	1,8%

Source : FCL – Gérer la Cité – PLPFP 2023-2027

- Les prévisions de croissance pour 2024 sont « optimistes ». Comparées aux dernières prévisions des principaux instituts économiques, le scénario économique du gouvernement est plus favorable, l'écart étant particulièrement important avec la dernière prévision de la Banque de France.

PIB en volume	2024
PLPFP 2023-2027 (sept 2023)	+1,4%
PLPFP 2023-2027 (sept 2022)	+1,6%
Banque de France (sept 2023)	+0,9%
Com. Européenne (sept 2023)	+1,2%
OCDE (juin 2023)	+1,3%
FMI (avril 2023)	+1,3%
OFCE (avril 2023)	+1,2%

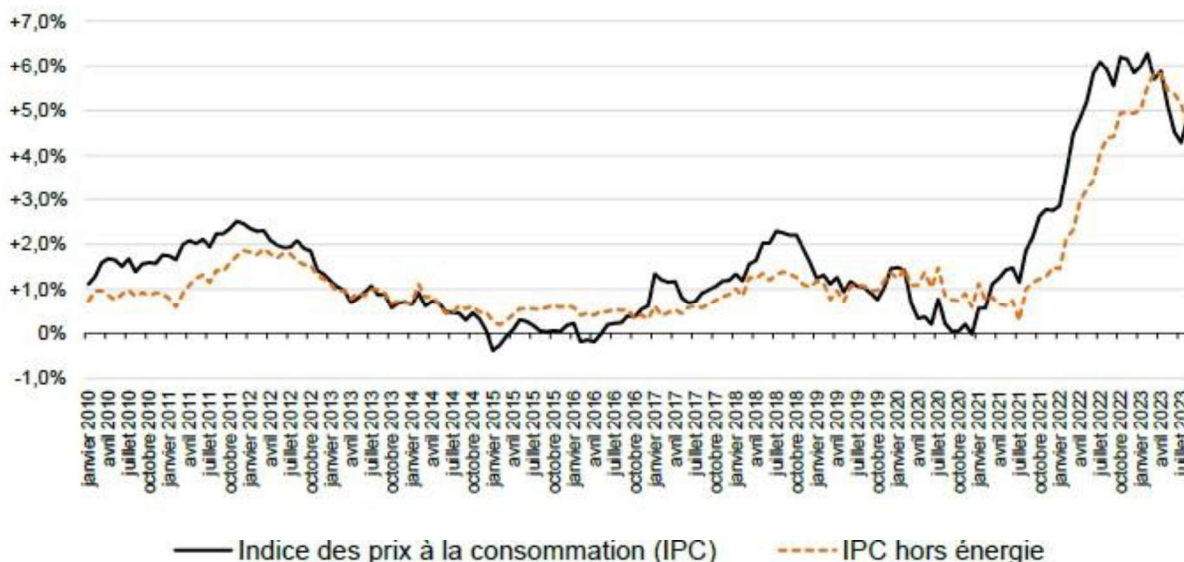
Source : FCL – Gérer la Cité

Dans son avis rendu le 22 septembre 2023, le Haut Conseil des Finances Publiques (HCFP) considère que la prévision de croissance 2024 « est élevée, notamment parce qu'elle suppose que le durcissement des conditions de crédit a déjà produit l'essentiel de ses effets et que l'ensemble des composantes de la demande tirera la croissance en 2024 ».

## II. Des perspectives de réduction de l'inflation en 2024

- En cours de normalisation, l'inflation est restée forte en 2023. Après le pic connu au second semestre 2022, la progression de l'inflation a eu tendance à se réduire avec toutefois une remontée en août sur l'IPC (Indice des Prix à la Consommation) contrairement à l'IPC hors énergie en raison de la remontée des prix de l'essence.

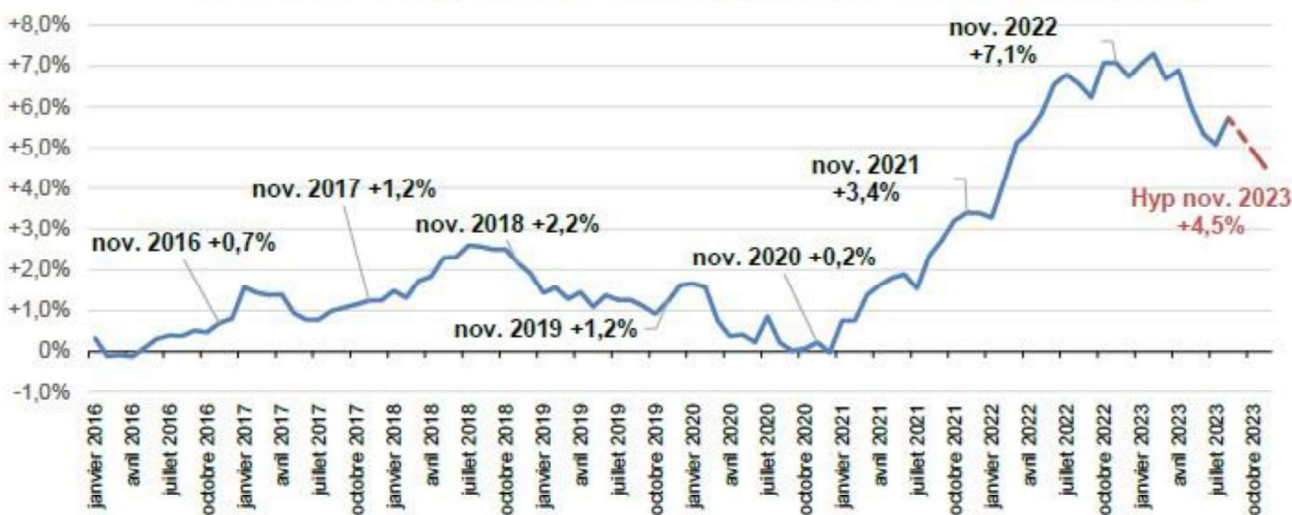
Variation sur 12 mois de l'indice des prix à la consommation



Source : FCL – Gérer la Cité

- La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives devrait être encore importante en 2024. L'article 1518 bis du CGI prévoit que, depuis 2018, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est automatiquement indexée sur la variation, lorsqu'elle est positive, constatée sur un an au mois de novembre de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH).

Variation sur 12 mois de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)



Source : FCL – Gérer la Cité

En août 2023, la progression sur un an de l'IPCH s'établit à +5,7%. Si aucune mesure de plafonnement des valeurs locatives n'était adoptée, les communes et groupements devraient bénéficier d'une revalorisation encore importante des valeurs locatives en 2024, au-delà de 3,9%.



Pour rappel, d'importants travaux d'actualisation des paramètres d'évaluation des locaux professionnels et commerciaux avaient été réalisés au cours de l'année 2022, avec un objectif de prise en compte dans les bases d'imposition 2023. Dans le cadre du PLF 2023, cette prise en compte avait cependant été reportée à 2025.

Un projet de révision des valeurs locatives des locaux d'habitation était également envisagé selon un calendrier précis, qui a lui aussi été décalé de 2 ans dans le PLF 2023 :

- ⇒ 2025 : campagne déclarative de collecte des loyers auprès des propriétaires bailleurs de locaux d'habitation
- ⇒ Remise d'un rapport d'impact au Parlement avant le 1<sup>er</sup> septembre 2026
- ⇒ 2027 : réunion des commissions locales pour arrêter les nouveaux secteurs et tarifs
- ⇒ 2028 : intégration dans les bases d'imposition des nouvelles valeurs locatives.

- **Les prévisions actualisées d'inflation du gouvernement traduisent, certes, une réduction en 2023, mais moins forte que prévu.** Cependant, le recul serait un peu plus important en 2024. A compter de 2025, les hypothèses du gouvernement sont quasi inchangées.

Inflation (IPC hors tabac)	2023	2024	2025	2026	2027
PLPFP 2023-2027 (sept 2023)	4,8%	2,5%	2,0%	1,75%	1,75%
PLPFP 2023-2027 (sept 2022)	4,3%	3,0%	2,1%	1,75%	1,75%

La prévision gouvernementale pour 2024 est en ligne avec celles issues des dernières prévisions économiques.

Inflation	2024
PLPFP 2023-2027 (sept 2023)	+2,5%
PLPFP 2023-2027 (sept 2022)	+3,0%

Banque de France (sept 2023)	+2,6%
Com. Européenne (sept 2023)	+2,7%
OCDE (juin 2023)	+3,1%
FMI (avril 2023)	+2,5%
OFCE (avril 2023)	+3,8%

Source : FCL – Gérer la Cité

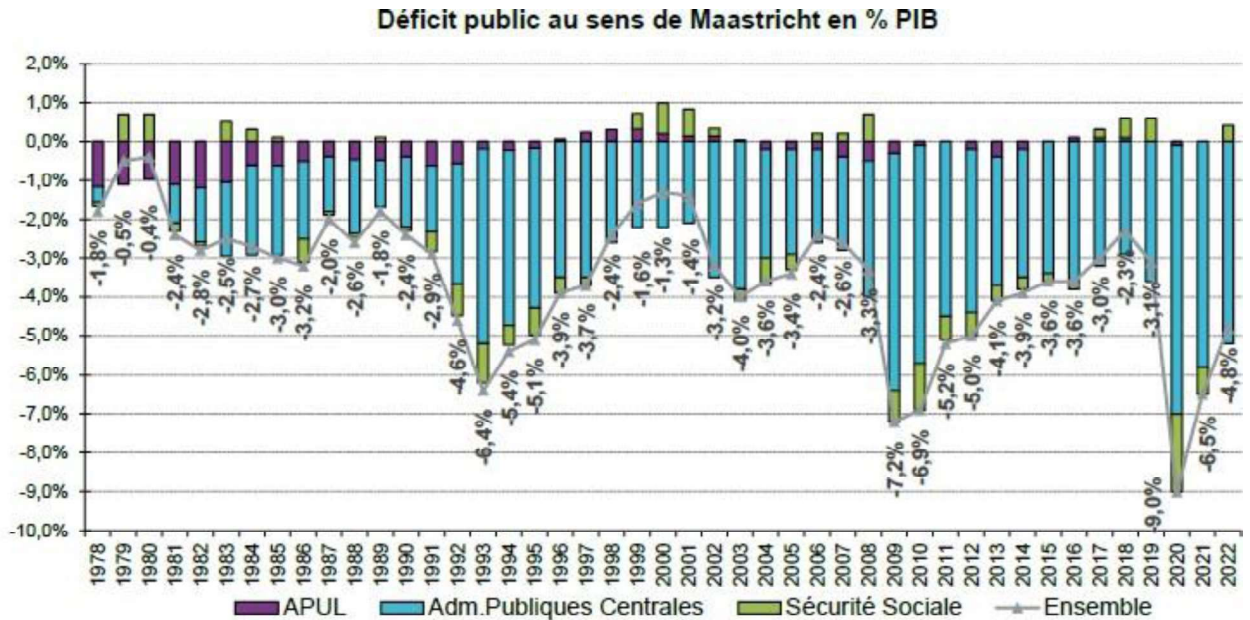
*A noter cependant : l'indicateur retenu par le gouvernement est l'inflation hors tabac alors que les instituts économiques retiennent une inflation « harmonisée » plus comparable à celle des autres pays européens.*

Dans son avis, le HCFP considère d'ailleurs que la prévision d'inflation est « plausible ».

### **III. Une trajectoire de redressement des comptes publics plus ambitieuse en matière de désendettement**

**1. Un déficit public en légère baisse mais qui reste très élevé**

- Représentant 6,4% du PIB à fin 2021, le déficit public est certes en baisse en 2022 mais reste très important : le déficit public représente 4,8% du PIB en 2022



Source : FCL – Gérer la Cité – Comptes de la Nation

Le poids des APUL (Administrations Publiques Locales, dont les communes font partie) dans le déficit étant déjà anecdotique en 2021, l'amélioration de 2022 provient de la Sécurité Sociale et dans une moindre mesure du budget de l'Etat. Les comptes de la Sécurité Sociale sont redevenus excédentaires en 2022, une première depuis 2019, en raison du dynamisme des prélèvements obligatoires dans un contexte d'évolution plus modérée des dépenses.

	en % PIB		en milliards d'euros (Md€)		Variation	
	2021	2022	2021	2022	en Md€	en %
<b>Solde public</b>						
Adm. Publiques Centrales	-5,8%	-5,1%	-144,0	-134,9	+9,1	-6,3%
APUL (1)	-5,7%	-5,6%	-0,8	0,8	+1,6	+197,7%
Sécurité Sociale	-0,1%	0,5%	-17,2	9,6	+26,8	+155,9%
<b>Ensemble</b>	<b>-6,5%</b>	<b>-4,7%</b>	<b>-162,0</b>	<b>-124,5</b>	<b>+37,5</b>	<b>-23,2%</b>

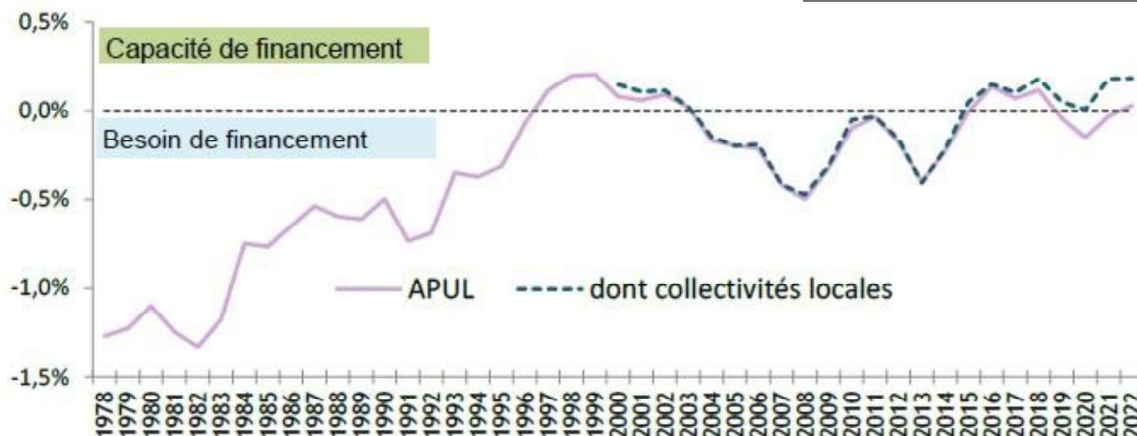
(1) Administrations Publiques Locales

Source : FCL – Gérer la Cité – Comptes de la Nation

- Depuis 2015, les collectivités locales présentent une capacité de financement : c'est cette capacité de financement qui pèse régulièrement positivement sur le volume total du déficit des comptes publics.



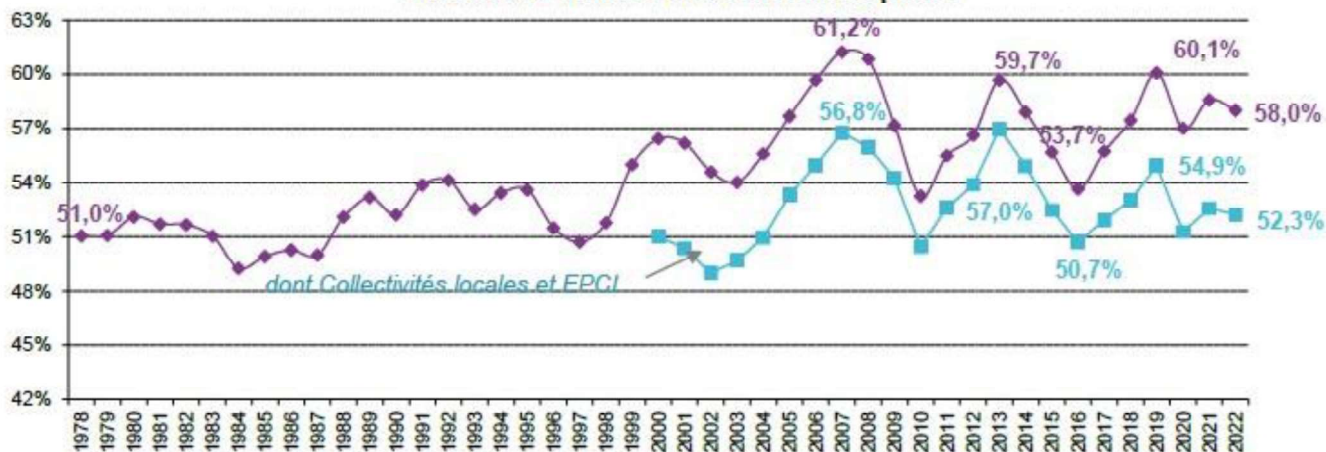
### Capacité ou du Besoin de financement des APUL en % du PIB



Source : FCL – Gérer la Cité – Comptes de la Nation

Les collectivités locales portent par ailleurs plus de la moitié de l'investissement public :

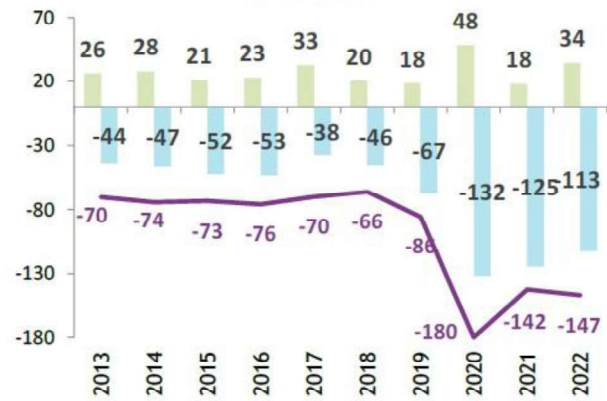
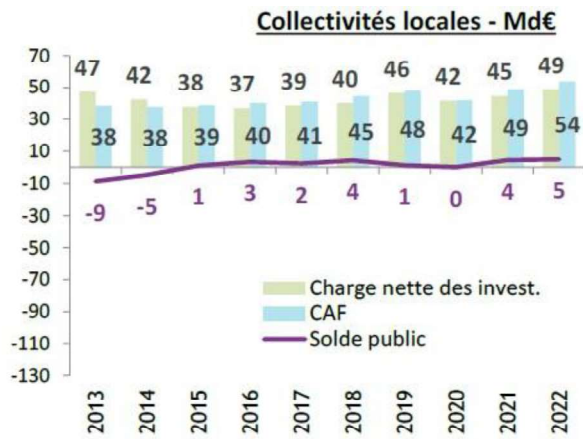
### Part des APUL dans l'investissement public



Source : FCL – Gérer la Cité – Comptes de la Nation

Si on analyse plus précisément la composante collectivités locales des APUL, on constate que celles-ci affichent une capacité d'autofinancement (CAF) représentant régulièrement plus de 20% de leurs recettes de fonctionnement (21,1% en 2022), ce qui permet de couvrir une grande partie du financement des investissements.

L'Etat présente une CAF structurellement négative, celle-ci s'étant fortement dégradée depuis 2020.



Source : FCL – Gérer la Cité – Comptes de la Nation

## 2. La trajectoire de réduction du déficit public

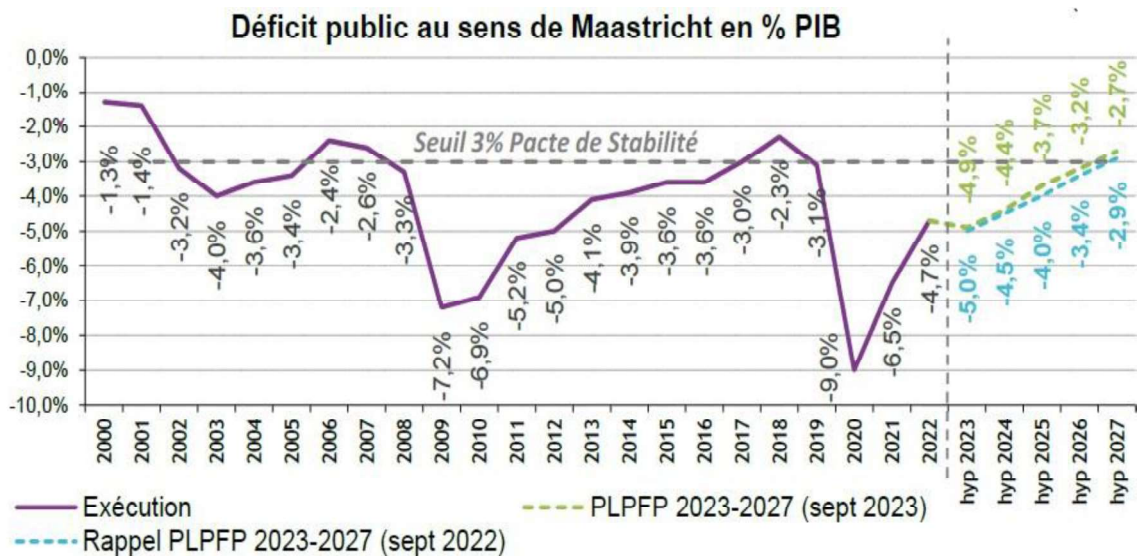
- **L'objectif de retour sous les 3% de déficit public reste fixé à l'horizon 2027.**

Les Etats membres de la zone Euro doivent s'inscrire dans le cadre de règles budgétaires communes à travers le Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire (TSCG) et le Pacte de Stabilité et de Croissance (PSC).

Le PSC prévoit notamment pour la France un plafond de déficit à 3% du PIB et de dette publique à 60% du PIB.

=> Ces règles ont été suspendues depuis 2020, d'abord en raison de la crise COVID, puis de la guerre en Ukraine. Ces règles devraient certainement être réformées en 2024, non pas quant aux objectifs à atteindre, mais quant à la période prévue pour les atteindre.

Dans ce contexte, le PLPFP 2023-2027 révisé prévoit certes une réduction du déficit public, mais sur un rythme à peine plus rapide que dans le précédent projet de loi.



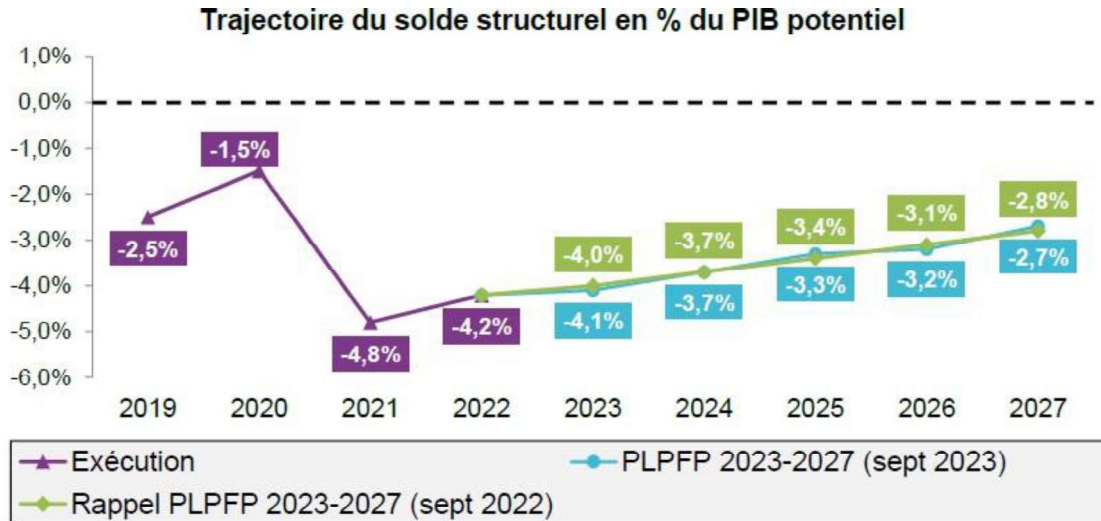
Source : FCL – Gérer la Cité – Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques (PLPFP) 2023-2027





▪ **Une amélioration qui passerait par la réduction du déficit structurel**

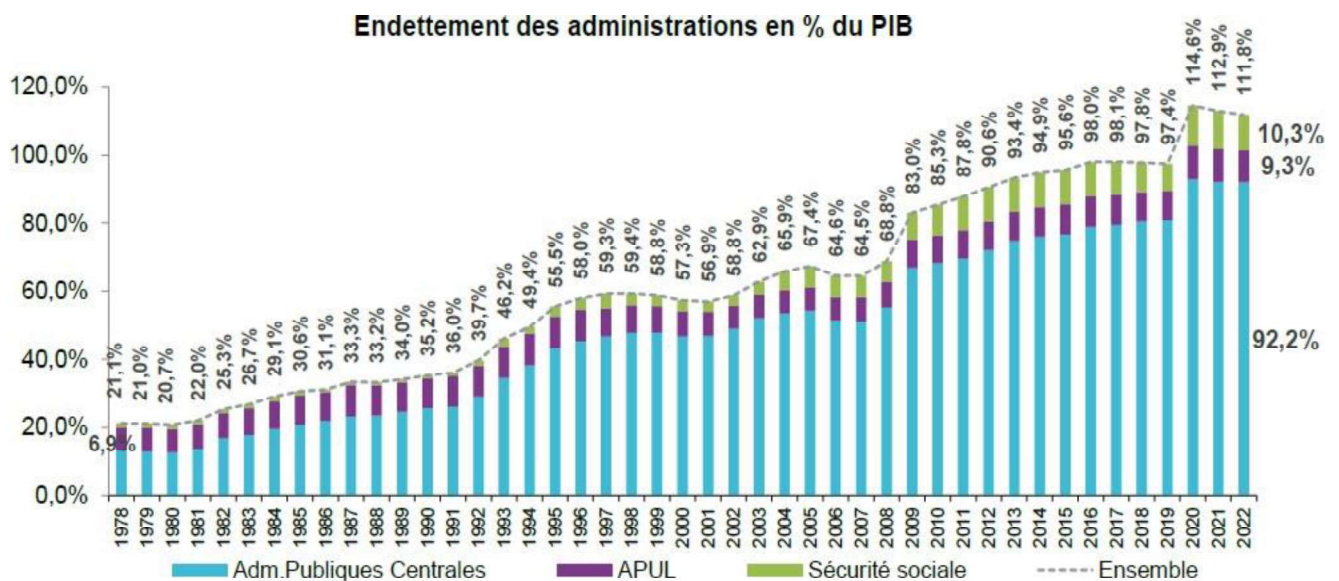
Le Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance (TSCG) au sein de l'Union économique et monétaire (entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013), engage la France sur un niveau de déficit structurel avec un objectif de moyen terme hors effets de la conjoncture (OMT) et une possibilité de ne s'écarter temporairement de cette trajectoire qu'en cas de circonstances exceptionnelles.



Source : FCL – Gérer la Cité – Comptes de la Nation et Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques (PLPFP) 2023-2027

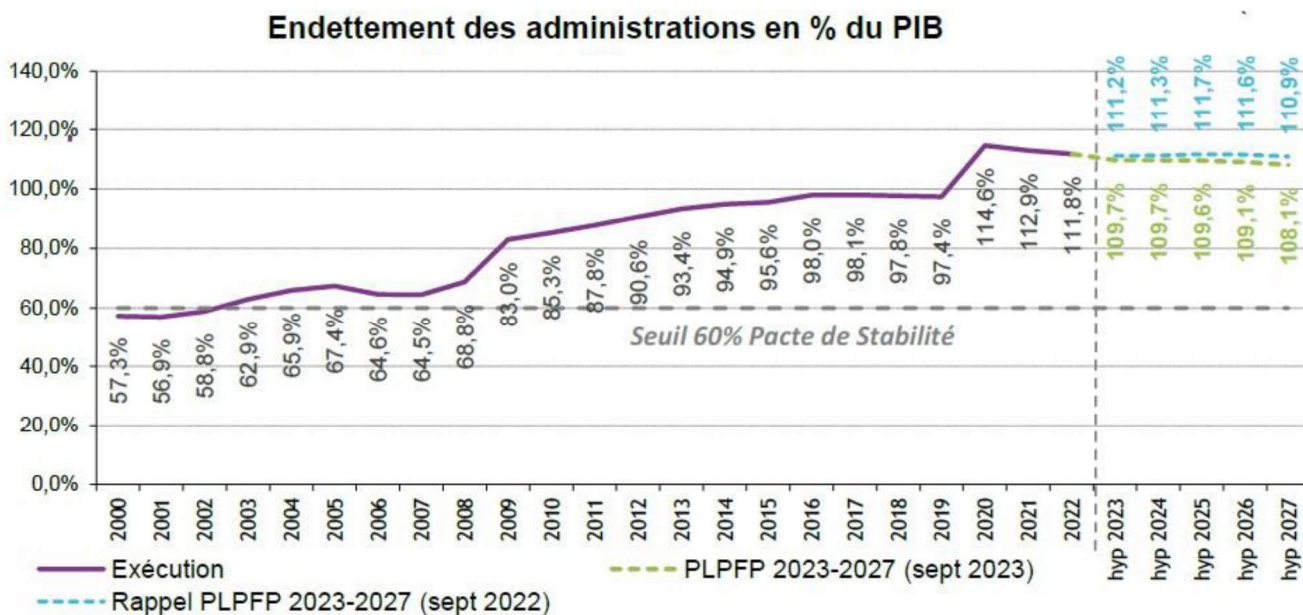
**3. L'endettement public restera très élevé**

En 2022, l'endettement national a augmenté de 126 Md€ et présente un niveau élevé (111,8% du PIB). Cette hausse est exclusivement imputable aux administrations centrales. La dette des administrations publiques locales a diminué de 0,3 Md€ et ne représente que 9,3% du volume national de l'endettement, contre 80% pour les administrations centrales.



Source : FCL – Gérer la Cité – Comptes de la Nation

Si le projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027 ne prévoit pas de retour à la situation antérieure à 2020, il se révèle plus ambitieux que dans sa version précédente en matière de désendettement.



Source : FCL – Gérer la Cité – Comptes de la Nation et Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques (PLPFP) 2023-2027

#### IV. L'association des collectivités locales au redressement des comptes publics : un objectif de maîtrise de la dépense publique, mais aucun mécanisme coercitif

##### 1. Déclinaison de la trajectoire de réduction du déficit public prévue par le PLPFP 2023 - 2027

Les APUL conserveraient leur équilibre actuel ; le déficit public national s'améliorerait en grande partie sur la réduction de celui de l'Etat grâce « à la sortie progressive des boucliers tarifaires sur l'énergie, la fin des aides exceptionnelles aux entreprises et l'extinction progressive du plan de relance ». Le budget de la Sécurité Sociale accroîtrait quant à lui son excédent de financement grâce « à la réforme des retraites, à la réforme de l'assurant chômage, à la poursuite de la transformation du système de santé, engagée avec le Ségur de la santé, ainsi qu'au développement de la politique de prévention. »

Les articles 12 et 17 du PLPFP 2023-2027 prévoient également un objectif annuel d'économies de 12 Md€ à compter de 2025, la moitié sur le budget de l'Etat et la moitié sur le budget de la Sécurité Sociale grâce au dispositif de revue de dépenses. Sur ce point l'article 21 prévoit la réalisation systématique en amont de la préparation de chaque PLF d'une revue de dépenses publiques avec notamment mise en exergue des dépenses ou exonérations fiscales les plus coûteuses.

**Trajectoire d'évolution du déficit public en % du PIB**

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Adm.Publiques Centrales	-5,2%	-5,4%	-4,7%	-4,3%	-4,2%	-4,1%
<b>APUL (1)</b>	<b>0,0%</b>	<b>-0,1%</b>	<b>-0,1%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>
Sécurité Sociale	0,4%	0,7%	0,6%	0,7%	0,9%	1,0%
<b>Ensemble</b>	<b>-4,8%</b>	<b>-4,9%</b>	<b>-4,4%</b>	<b>-3,7%</b>	<b>-3,2%</b>	<b>-2,7%</b>

(1) Administrations Publiques Locales

Source : FCL – Gérer la Cité – Comptes de la Nation et Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques (PLPFP) 2023-2027

**2. Un objectif de réduction du taux d'endettement national, mais pas pour l'Etat**

Le tableau ci-dessous décline la trajectoire de taux d'endettement en point de PIB pour chaque catégorie d'administration publique. Le taux d'endettement des APUL et de la Sécurité Sociale diminueraient alors que celui de l'Etat augmenterait.

**Trajectoire d'évolution de l'endettement en % du PIB**

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Moy / an
Adm.Publiques Centrales	92,2%	91,6%	92,4%	93,5%	94,5%	95,4%	+4,9%
<b>APUL (1)</b>	<b>9,3%</b>	<b>9,0%</b>	<b>8,9%</b>	<b>8,8%</b>	<b>8,3%</b>	<b>7,6%</b>	<b>+0,1%</b>
Sécurité Sociale	10,3%	9,1%	8,4%	7,4%	6,3%	5,1%	-9,4%
<b>Ensemble</b>	<b>111,8%</b>	<b>109,7%</b>	<b>109,7%</b>	<b>109,6%</b>	<b>109,1%</b>	<b>108,1%</b>	<b>+3,5%</b>

(1) Administrations Publiques Locales

Source : FCL – Gérer la Cité – Comptes de la Nation et Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques (PLPFP) 2023-2027

Selon les estimations, cette trajectoire d'évolution de l'endettement public se traduirait au cours des exercices 2023-2027 par :

- Une augmentation de 27% en valeur de la dette de l'Etat
- Une baisse de 39% en valeur de la dette de la Sécurité Sociale
- Une relative stabilité de l'endettement des APUL (+ 0,5%)

**3. Une trajectoire possible grâce à la maîtrise des dépenses publiques**

Sur la période 2023-2027, la dépense publique nationale serait stabilisée en volume. Au niveau des APUL, il est prévu une réduction moyenne de 0,2% pour les APUL, concentrée sur les années 2026-2027.

**Trajectoire d'évolution de la dépense publique en volume**

	2023	2024	2025	2026	2027	Moy / an
Adm.Publiques Centrales	-3,6%	-1,4%	+1,9%	+1,5%	+1,2%	-0,1%
<b>APUL (1)</b>	<b>+1,0%</b>	<b>+0,9%</b>	<b>+0,2%</b>	<b>-1,9%</b>	<b>-1,0%</b>	<b>-0,2%</b>
Sécurité Sociale	-0,5%	+1,7%	+0,3%	+0,7%	+0,6%	+0,6%
<b>Ensemble</b>	<b>-1,3%</b>	<b>-0,5%</b>	<b>+0,8%</b>	<b>+0,5%</b>	<b>+0,5%</b>	<b>-0,0%</b>

(1) Administrations Publiques Locales

Source : FCL – Gérer la Cité – Comptes de la Nation et Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques (PLPFP) 2023-2027



**4. Une baisse de 0,5% en volume des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales**

**Le PLPFP 2023-2027 comprend un objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement de - 0,5% par an.**

Pour le calcul de cette évolution, un retraitement serait opéré sur les dépenses sociales des départements (RSA, APA, PCH, ASE).

Est présenté dans le tableau ci-dessous, réparti entre les sections de fonctionnement et d'investissement, l'objectif d'évolution des dépenses.

**Trajectoire d'évolution en volume des dépenses des collectivités locales et de leurs groupements à fiscalité propre**

	2024	2025	2026	2027	Moy / an
Fonctionnement (objectif)	-0,5%	-0,5%	-0,5%	-0,5%	-0,5%
Investissement (calcul)	+5,0%	+2,1%	-5,7%	-2,4%	-0,3%
<b>Ensemble (PLPFP)</b>	<b>+0,9%</b>	<b>+0,2%</b>	<b>-1,9%</b>	<b>-1,0%</b>	<b>-0,5%</b>

*Source : Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques (PLPFP) 2023-2027 – Calculs FCL – Gérer la Cité*

**Le projet de loi de programmation révisé ne comporte aucun mécanisme coercitif. Le gouvernement mise plutôt sur l'association des collectivités locales à la maîtrise des dépenses publiques à travers le Haut Conseil des Finances Publiques Locales lancé le 22 septembre dernier, qui réunit des membres du gouvernement, de la Cour des Comptes, de la commission des finances de l'Assemblée Nationale et du Sénat, ainsi que des représentants des collectivités locales.**



## **Partie 2 : Les orientations de la ville de Banyuls**

Les orientations retenues découlent d'un objectif politique fort qui est de développer l'attractivité de Banyuls.

Pour atteindre cet objectif, 6 axes prioritaires ont été définis :

- Renforcer les services de proximité et notamment la satisfaction des usagers dans leurs demandes au quotidien. Un service « vie citoyenne » a été mis en place. Ce service met au centre de nos préoccupations la qualité de la relation citoyenne.
- Moderniser l'administration pour être encore plus efficace et plus en adéquation avec les besoins d'aujourd'hui de la population. Cette modernisation se traduit par la mise en place d'un logiciel de gestion de la relation citoyenne, en lien avec les services techniques dont l'objectif est à la fois de permettre un meilleur suivi des demandes mais également de faciliter la planification des interventions et leur valorisation par l'édition d'un rapport d'activité.
- Poursuivre la démarche écoresponsable pour préserver notre biodiversité. Cela va se traduire par le renforcement de la lutte contre l'abandon des déchets ménagers diffus, mais aussi contre les mégots mal jetés puisque de par son expertise la ville de Banyuls a été choisie pour être ville vitrine dans la lutte contre les mégots par terre. Par ailleurs, cette année sera également marquée par le lancement des travaux d'amélioration de la performance énergétique des écoles et de l'éclairage public.
- Maintenir la tranquillité publique avec la finalisation de l'étude de l'extension de la vidéoprotection (port, aire de jeux...).
- Soutenir le dynamisme des associations en garantissant un soutien financier.
- Poursuivre la politique d'investissements qui s'inscrit dans le cadre du projet de territoire.

## 1- LE FONCTIONNEMENT

En préambule il convient de dire que

### 1-1 Les recettes de fonctionnement

L'évolution des recettes de fonctionnement se présente de la façon suivante :

Année	CA 2021	CA 2022	CA provisoire 2023	Prospective 2024	Evolution / 2023 en %	Evolution / 2023 en €
73 - Impôts et taxes	5 784 044,00 €	6 187 960,00 €	6 489 490,76 €	7 100 000,00 €	9,4%	610 509,24 €
74 - Dotations et participations	1 747 195,00 €	1 790 625,00 €	2 012 268,15 €	2 032 513,51 €	1,0%	20 245,36 €
70 - Produits des services	340 630,00 €	569 798,00 €	645 375,53 €	695 375,53 €	7,7%	50 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	199 843,00 €	279 818,00 €	270 230,62 €	320 000,00 €	18,4%	49 769,38 €
013 - Atténuation de charges	120 338,00 €	200 263,00 €	101 669,10 €	150 000,00 €	47,5%	48 330,90 €
77 - Produits exceptionnels	27 329,00 €	8 990,00 €	14 642,07 €	10 500,00 €	-82,9%	-12 142,07 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 219 379,00 €</b>	<b>9 037 454,00 €</b>	<b>9 533 676,23 €</b>	<b>10 308 389,04 €</b>	<b>8,1%</b>	<b>774 712,81 €</b>

Les recettes de fonctionnement sont en continuelle augmentation sans augmentation de la fiscalité. C'est le fruit d'une politique volontariste de recherche de recettes complémentaires issues des budgets annexes (stationnement, camping, port)

Sur l'exercice 2024 les Recettes Réelles de fonctionnement devraient s'élever à environ 10.300.389,04 € soit une augmentation de 766 K€ soit 8 % par rapport à 2023.

#### 1.1.1- Les atténuations de charges (chapitre 013)

À la suite du transfert du camping à l'office du tourisme, la commune met à disposition le personnel communal qui était affecté à ce service. Cela s'ajoute au personnel mis à disposition directement par l'office de tourisme (communication et comptable).

En 2024, on ne prévoit pas de diminution de ce chapitre malgré la fin de mise à disposition pour deux agents du camping qui ont souhaité réintégrer les services de la mairie car cela sera compensé par le remboursement du salaire du comptable et de l'agent en charge de la qualité.

#### 1.1.2- Le produit des services et du Domaine

La municipalité a mis en place un projet de territoire qui tient compte des Objectifs de Développement Durable (ODD). Aussi, en mettant certains emplacements de stationnement payants, les recettes de ce chapitre ont augmenté permettant en contrepartie de financer des actions pour encourager les mobilités douces.

Il s'agit notamment de la prime pour l'achat d'un vélo électrique et de la réalisation d'un schéma de déplacement doux.



### 1.1.3- Impôts et taxes

#### La fiscalité ménage :

Le produit de la fiscalité peut varier en fonction de trois paramètres :

- Les taux,
- La variation physique des bases (plus ou moins de locaux),
- La revalorisation forfaitaire nationale des valeurs locatives.

- **Les taux :**

Cette année encore il a été décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Ils s'établissent comme suit :

- Taxe sur le foncier Bâti : 48.48 %
- Taux Taxe sur le Foncier non Bati : 43.50 %

- **La revalorisation forfaitaire nationale des valeurs locatives**

Pour 2024, le coefficient de revalorisation annuelle des bases locatives est de 3,9%, ce qui va permettre de compenser, en partie, la forte inflation.

- **La mise en place de la surtaxe relative aux résidences secondaires**

Le conseil municipal a voté une surtaxe pour les résidences secondaires à hauteur de 40%.

Cela va permettre d'abonder le budget général de 400.000€ supplémentaire.

#### Les Taxes

Les taxes suivantes seront quasiment identiques à l'exercice 2023

- 732221 Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales : 117 000 €
- 73133 Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés : 1 935 €
- 73154 Droits de place : 40 485 €
- 73514 Taxe sur l'électricité : 37 000 €
  
- **731721 Taxe de séjour**  
Jusqu'en 2023, la ville a perçu 330.000 euros puisqu'il y a eu un reliquat de 2022.  
En 2024, le montant devrait donc être ramené à 250 000.00 €.
  
- **73123 Taxe additionnelle aux droits de mutation** : En 2023 la taxe additionnelle a connu 448 K€. Pour cette, année nous envisageons que ces taxes n'évoluent pas.

### 1.1.4- Dotations, subventions et participations

Le montant des dotations suivantes est identique au Budget Précédent

- 7411 Dotation forfaitaire : 812 773 €
- 74121 Dot Solidarité rurale : 11 500 €
- 74127 Dotation nationale de péréquation : 214 000 €
- 74741 Communes membres du GFP : 1 800 €
- 74834 Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières : 13 500 €

### 1.1.5- Les produits de gestion courant

Il s'agit pour l'essentiel des revenus des immeubles et de la taxe de séjour reversée à l'office de tourisme.

Cet article est en fort augmentation.

En effet ; pour faire face à l'augmentation des dépenses liée pour l'essentiel à l'inflation et au développement des services à la population dans la cadre des ODD (ville amie des aînées, développement d'un service éducation...) il a été décidé de ne pas alourdir la fiscalité des ménages mais plutôt de diversifier les recettes en développant celles des budgets annexes.

Ainsi par leur bénéfice, ces budgets vont contribuer à l'attractivité et au financement des investissements de la ville. Ainsi, il a été décidé de fixer une redevance d'occupation du Domaine Public pour le camping (120K€) et pour le port (70K€). C'est pourquoi les recettes passent de 270 K€ en 2023 à 320 K€ pour 2024.

### 1.1.6- Les produits exceptionnels

On envisage donc une diminution des recettes de fonctionnement de cet article. Toutefois, dès cette année un recensement du mobilier va être réaliser afin d'en optimiser sa gestion.

## 1.2. Les dépenses de fonctionnement

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, le budget 2024 va encore être impacté par une forte inflation.

Cela dit, il est important de souligner que grâce à une politique volontariste de recherche de recettes complémentaires en bénéficiant de la bonne gestion des budgets annexes, la ville va pouvoir continuer à maintenir la qualité du service public offert et va même pouvoir envisager de la renforcer.

En outre, le projet de territoire étant résolument placé sous l'angle des ODD plusieurs axes vont continuer à être développés pour relever les défis que la ville s'est fixés.

A ce titre nous pouvons citer :

- Favoriser les mobilités douces.
- Développer une politique en faveur des personnes âgées (ville amie des aînés)
- Renforcer une politique éducative.
- Améliorer la relation citoyenne pour une ville plus solidaire.
- La mise en place d'une politique forte en matière de protection de notre biodiversité puisque la ville va devenir une des 3 villes touristiques vitrine pour la lutte contre les mégots mal jetés.

Pour toutes ces raisons, il est donc envisagé une hausse des dépenses de fonctionnement de 4,8 % soit 374 K€.

Toutefois, compte tenu de la bonne dynamique des recettes, l'épargne brute demeure importante et devrait même être en hausse ce qui permettra de garder un taux de désendettement bas.

Année	CA 2021	CA 2022	CA provisoire 2023	Prospective 2024	Evolution / 2023 en %	Evolution / 2023 en €
<b>011 - Charges à caractère général</b>	1 770 120,00 €	1 865 120,00 €	2 119 695,53 €	2 225 680,31 €	0,3%	5 984,78 €
<b>012 - Charges de personnel</b>	3 675 936,00 €	3 894 823,00 €	4 325 346,33 €	4 707 900,00 €	8,8%	382 553,67 €
<b>014 - Atténuation de produits</b>	67 726,00 €	230 182,00 €	458 720,05 €	395 720,05 €	-13,7%	- 63 000,00 €
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	697 867,00 €	808 575,00 €	719 446,53 €	733 835,46 €	2,0%	14 388,93 €
<b>66 - Charges financières</b>	67 373,00 €	88 253,00 €	135 287,73 €	200 000,00 €	25,7%	34 712,27 €
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	660,00 €	1 981,00 €	750,00 €	750,00 €	0,0%	- €
<b>TOTAL DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 279 682,00 €</b>	<b>6 888 934,00 €</b>	<b>7 759 246,17 €</b>	<b>8 263 885,82 €</b>	<b>4,8%</b>	<b>374 639,65 €</b>

### 1.2.1- Les charges à caractère général

Il est envisagé une maîtrise des charges à caractère général dans un contexte inflationniste qui ralentit.

Elles devraient donc augmenter seulement de 0,3 % par rapport au réalisé 2023 pour atteindre les 2,2 millions d'euros.

Cette maîtrise est possible grâce aux investissements qui vont être réalisés sur l'éclairage public et la rénovation énergétique des bâtiments.

Pour les années à venir, il est envisagé une maîtrise des dépenses à caractère général puisque leur évolution devrait se maintenir à 1% soit en-dessous du niveau de l'inflation.

## 1.2.2- Les Ressources Humaines

### Evolution des dépenses de personnel 2021 – 2024.

La masse salariale est en progression depuis 2021.

Une accélération s'est produite en 2023 et va continuer en 2024 sous l'effet des revalorisations successives du point d'indice.

Elle s'explique aussi par une volonté municipale de garantir le pouvoir d'achat des agents.

C'est ainsi qu'en 2023, un demi 13ème mois pour le personnel a été mis en place pour 80K€ et cette année ce sont les tickets restaurant qui vont être instaurés (+70K€).

Pour 2024 il est prévu une augmentation de 382K€ pour les motifs suivants :

Motifs	Coût
L'incidence de l'augmentation de 5 points d'indice au 1er janvier 2024	60 000
L'incidence de l'augmentation du SMIC au 1er janvier 2024	6000
Le coût du GVT	25000
Le coût prévisionnel des agents saisonniers contractuels	28 000
Le coût prévisionnel des agents occasionnels	21 000
Recrutements permanents	156 400
Mise en œuvre des tickets restaurant	70 000
Le coût de la revalorisation des primes des agents des ST	6000
Mise en œuvre des astreintes	10 000
<b>TOTAL</b>	<b>382 400</b>

Dans le contexte actuel il est difficile de savoir comment la masse salariale va évoluer dans les années avenir. Nous l'avons limité à une hausse de 2% par an dans les années à venir.



## LA STRUCTURE DES EFFECTIFS

EFFECTIFS				
	Titulaires Stagiaires	Contractuels	Autres contrats aidés/Apprentissage	Total
31/12/2021	90	9	0	99
31/12/2022	91	16	0	107
01/01/2023	93	13	0	106
31/12/2023	94 (92 – 9 départs + 9 arrivées + 2 titularisations)	17	1	112
31/12/2024 (prévisionnel)	95 (92 – 3 départs + 6 arrivées)	17 (-2 si stagiairisés)= 15	0	112

	Au 31/12/2023	Au 31/12/2024
Cat A	6	6
Cat B	4	6
Cat C	83	83
Total	94	94
Répartition Hommes-Femmes	Femmes : 38 Hommes : 56	Femmes : 37 Hommes : 58

DEPARTS/ARRIVEES		
Année	Départs	Arrivées
2020	3	6
2021	11	5
2022	8	16
2023	9	9
2024	3	6

### **1.2.3- Atténuation de charge (chapitre 014)**

Ce chapitre augmente du fait du transfert de la compétence médiathèque à la communauté de communes et du fait du reversement de la taxe de séjour à l'OT pour l'année 2023 mais aussi d'un reliquat de 2022. En 2024, le montant sera moindre car il n'y aura plus le rattrapage de taxe de séjour.

### **1.2.4- La volonté de soutenir le dynamisme du secteur associatif**

Le chapitre 65, autres dépenses de fonctionnement, compte les subventions aux associations, la rémunération des élus et les participations diverses comme la participation au Système d'information Géographique (S.I.G) mutualisé avec la Communauté des Communes

Les subventions aux associations sont maintenues au niveau d'avant la pandémie de COVID afin de soutenir leur action qui contribue à la création d'un véritable lien social dans la ville.

### **1.2.5- Les charges financières (chapitre 66)**

Ce chapitre correspond aux remboursements des intérêts de la dette.

Ce chapitre est en augmentation puisque pour réaliser des investissements ambitieux mais nécessaires au développement de la ville, il sera nécessaire d'avoir recours à l'emprunt cette année.

Cependant, il est essentiel de noter que l'emprunt qui sera débloqué cette année avait été contractualisé lorsque les taux d'intérêt étaient bas.

### **1.2.6- Dépenses exceptionnelles**

Ce chapitre comprend essentiellement le rachat des concessions au cimetière.

### 3. INVESTISSEMENT

La volonté forte de la municipalité est de poursuivre la politique d'investissements qui s'inscrit dans le cadre des ODD et des 3 dispositifs : Petites villes de demain, grand site Occitanie et Bourg centre.

L'aboutissement de cette politique est la formalisation du projet de territoire dont l'unique but est de maintenir l'attractivité pour le développement de la ville.

Par ailleurs, les investissements d'aujourd'hui sont les emplois de demain et sont le reflet d'une véritable politique volontariste de soutien à l'emploi local et sont nécessaires pour rendre la ville plus attractive.

C'est ainsi qu'entre 2022 et 2025, ce sont près de 22,5 millions d'investissement qui seront réalisés.

	2022	2023	2024	2025	Total 2022-2025
Dépenses d'équipement mandatées	2 262 100,00 €	3 488 692,00 €	9 545 878,00 €	7 202 486,00 €	22 499 156,00 €

En 2024 ce seront 9,5 millions d'investissements qui vont être dépensés.

Cela se traduit par un important programme d'investissements structurants

- Pour l'attractivité de l'espace public et l'amélioration du cadre de vie de Banyuls-sur-Mer avec l'aménagement du front de mer et de la rue Richelieu.
- Pour notre patrimoine bâti avec l'aboutissement d'un programme d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments des écoles.
- Pour la réduction des dépenses énergétiques avec le remplacement de tout l'éclairage public pour le passer en Led.

Au total, jusqu'en 2026, ce sont près de 22 millions qui vont être investis.

#### Le plan pluriannuel d'Investissement.

Afin de disposer d'une vision à plus long terme un Plan Pluriannuel d'investissement a été élaboré.

Il se présente comme suit :

OPERATIONS	2022	2023	2024	2025	2026
Avance Salle Bartissol	1 200,00 €	10 600,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Création des tables décennales et réliure des registres Etat Civil	4 400,00 €	- €	5 000,00 €		
Consultation citoyenne	7 200,00 €				
Analyse organisation Communale	14 700,00 €		13 440,00 €		
Aménagement lotissement Rethorie	62 800,00 €	55 100,00 €			
Etude SPR	18 300,00 €	- €	53 146,00 €		
Etude Mobilité CEREMA		4 000,00 €			
Etude mobilité douce		- €			
Etude opportunité îlots fraîcheur dans la ville			15 000,00 €		
Déchets diffus - Pilotage - Organisation - Sensibilisation		29 442,00 €	5 000,00 €		
Schéma directeur Mobilité douce			20 000,00 €		
Optimisation fiscale des logements vacants		9 000,00 €			
Diagnostic Structure Mairie		10 000,00 €			
Opération OPAH	1 900,00 €	12 000,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €
Terrains compensation Rethorie	9 600,00 €				
Installation Bornes électriques Av Fabre + Espace Méd	1 300,00 €	30 495,00 €	36 590,00 €		
Logiciels	18 700,00 €	6 342,00 €	20 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Achat terrain	13 400,00 €	667 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Plantations	37 800,00 €	21 631,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €





Acquisition de bâtiments	3 100,00 €				
Renouvellement EP	- €	33 596,00 €	800 000,00 €		
Statue Maillol Les trois grâces 1930-1938	54 000,00 €	92 800,00 €			
Achat véhicules	31 700,00 €	201 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Informatique	30 400,00 €	38 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Mobilier	12 000,00 €	8 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
jeux école maternelle	24 700,00 €				
Matériels divers services	73 150,00 €	63 940,00 €	17 500,00 €	17 500,00 €	17 500,00 €
1% artistique	- €	- €		- €	
Acquisition Horodateurs	58 900,00 €				
Petit Materiel Atelier	17 100,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
Achat de chalets					
Matériel Projet déchets diffus	86 200,00 €	21 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Ministade	33 500,00 €				
Terrain de tennis	26 700,00 €				
Piste DFCI	111 750,00 €		100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Liaison verte (Baillaury)		91 000,00 €			
Solde Travaux Centre Hélio Marin	11 300,00 €	47 000,00 €			
Travaux divers sur terrains (Recette = Natura 2000)	6 550,00 €	66 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Bartissol + Rémunération SPL	112 000,00 €	57 225,00 €	200 000,00 €	1 500 000,00 €	2 420 000,00 €
Appartements écoles	16 500,00 €	41 400,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Entretien Bâtiments divers (Recette = Salle polyvalente)	11 300,00 €	10 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
Rénov Energetique des Bâtiments Rémuneration SPL		35 580,00 €	170 000,00 €	183 400,00 €	
Rénov Energetique des Bâtiments - Avance sur travaux		80 000,00 €	1 210 000,00 €	1 931 586,00 €	
Bâtiment gendarmerie	81 800,00 €	70 400,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Borne de Recharge Véhicules électriques ateliers			12 462,00 €		
Construction casiers cimetières	51 850,00 €	27 900,00 €	40 608,00 €		
Travaux de voirie divers (Recette = Subv Voirie Départ)	10 600,00 €	7 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Frais d'étude front de mer	74 200,00 €	72 536,00 €	244 522,00 €		
Front de mer tranche 3		31 050,00 €	4 229 415,00 €	480 000,00 €	
Pôle d'échanges multimodal Voirie accès gare	- €	50 000,00 €	50 000,00 €	100 000,00 €	800 000,00 €
Pôle d'échanges multimodal Parvis Gare				300 000,00 €	
Pôle d'échanges multimodal Parking					200 000,00 €
Rue Dugommier				150 000,00 €	
Rue saint jean baptiste				160 000,00 €	
Rue du 14 juillet				180 000,00 €	
rue Saint Sébastien				200 000,00 €	
rue Clémenceau	16 300,00 €				
rue Joliot Curie			61 500,00 €		
Pump track	312 100,00 €	6 076,00 €	11 690,00 €		
Entrée de ville (CHM)	41 100,00 €	142 554,00 €			
Trottoirs Allée des elmes		93 500,00 €			
Aménagement liaisons douces (Allées cimetière)		87 572,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Aménagement des Parkings	43 400,00 €				
Rue des angles	205 800,00 €	158 059,00 €			
Camí Ramader	11 600,00 €				
Plateaux traversants	29 500,00 €				

Rue Arago	26 700,00 €				
Cami canta cigala	100 500,00 €				
Chemin du mas guillaume	53 600,00 €				
Allées Marie Noël		18 051,00 €			
Rue Marisol	97 300,00 €				
Rue de l'artisanat	2 900,00 €	200 587,00 €	14 213,00 €		
Aménagement parking de la gare	52 100,00 €				
Rue camille desmoulins				150 000,00 €	
Rue richelieu	4 900,00 €	220 043,00 €	1 095 200,00 €		
Rue Richelieu		205 515,00 €	51 380,00 €		
Rue Richelieu (sydeel)		164 448,00 €	41 212,00 €		
Avenue général DE GAULLE					1 000 000,00 €
Réfection Place Abel PAGES	20 600,00 €				
Allées Cimetière Stade (voir Liaison douce)					
Trottoirs entre Guy Malé et Vilarem		14 000,00 €			
Voirie Club house du stade	48 300,00 €				
Pont du Puig		45 000,00 €	20 000,00 €	120 000,00 €	900 000,00 €
Accès piétons Bartissol		19 600,00 €			
Création réseau privé fibre optique		13 000,00 €			
Création antenne Multipoint Vidéoprotection		5 000,00 €			
Travaux Arcades Passaillis (2023 Antenne Vidéoprotection 76 667 €)		73 000,00 €		152 000,00 €	
Travaux pour compte de tiers	64 800,00 €	6 650,00 €			
Avance pour lotissement Rectorie			535 000,00 €		
<b>Total</b>	<b>2 262 100,00 €</b>	<b>3 488 692,00 €</b>	<b>9 545 878,00 €</b>	<b>6 202 486,00 €</b>	<b>5 915 500,00 €</b>

Financement des investissements 2024	Montant
Subventions partenaires	2 071 000 €
FCTVA 2022	800.000 €
Taxe aménagement	250.000 €
Cessions	885 900 €
Emprunt	2 000 000 €
Autofinancement	2 164 600 €
Affectation du résultat N-1	1.374.378 €
<b>Total</b>	<b>9 545 878 €</b>

Afin de pouvoir bénéficier d'un taux bas, avant que ceux-ci ne remontent, il avait été décidé de pouvoir contracter un emprunt de 5 millions d'euros dès 2021 avec la possibilité de le mobiliser au fur et à mesure de la réalisation des investissements.

Comme nous le voyons ci-dessous, la très bonne santé financière et les capacités à décaler des marges de manœuvre notamment grâce aux recettes issues des budgets annexes vont permettre de réaliser un important programme d'investissement tout en maîtrisant l'endettement.

L'épargne brute a diminué en 2023 (1,7 million) du fait du contexte fortement inflationniste.

Mais elle devrait se stabiliser autour des 2,1 millions d'euros dans les années à venir.

De ce fait, le taux de désendettement ne devrait pas dépasser les 4 ans sur la période ce qui est un excellent ratio.

Pour information, le seuil critique du taux de désendettement est entre 10 et 12 ans.

	2022	2023	2024	2025	2026
Epargne brute	2 141 511,00 €	1 760 537,99 €	2 164 753,22 €	2 138 752,13 €	2 177 278,28 €
Subventions	531 885,00 €	890 500,00 €	2 501 600,00 €	2 784 161,80 €	710 800,00 €
Recettes exceptionnelles			885 000,00 €		
Amortissement	500 000,00 €	527 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €
FCTVA		756 000,00 €	800 000 €	500 000,00 €	500 000,00 €
Total recettes	3 180 405,00 €	3 947 930,06 €	8 154 077,98 €	6 737 082,16 €	4 199 134,77 €

Remboursement d'emprunt	455 000,00 €	506 500,00 €	608 200,00 €	680 100,00 €	685 500,00 €
-------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Montant investissements	2 262 100,00 €	3 488 692,00 €	9 545 878,00 €	6 202 486,00 €	4 865 500,00 €
-------------------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

Emprunt nécessaire	- €	47 261,94 €	2 000 000,02 €	145 503,84 €	1 351 865,23 €
--------------------	-----	-------------	----------------	--------------	----------------

	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Encours de la dette</b>	5 244 599,00 €	6 238 118,00 €	7 629 918,02 €	7 095 321,86 €	7 761 687,09 €
<b>Epargne Brute</b>	2 148 520,00 €	1 774 430,06 €	2 192 956,98 €	1 952 920,36 €	1 988 334,77 €
<b>Taux de désendettement</b>	<b>2,44</b>	<b>3,52</b>	<b>3,48</b>	<b>3,63</b>	<b>3,90</b>

## 4. STRUCTURE DE LA DETTE

### 4.1. Evolution prévisionnelle de l'encours de dette :

	2022	2023	2024	2025	2026
Encours de dette au 31/12/	5 244 599,00 €	6 238 118,00 €	7 629 918,02 €	7 095 321,86 €	7 761 687,09 €

On constate que le volume d'emprunt va augmenter pour financer les investissements lourds indispensables à son attractivité.

Le volume d'emprunt sera bien évidemment réduit en fonction des subventions accordées sur les divers projets et la possibilité de dégager une épargne nette supplémentaire.

## CONCLUSION

Malgré les contraintes et les incertitudes qui pèsent sur les finances des collectivités, la ville de Banyuls-sur-Mer construit son avenir en s'engageant à maintenir ses services publics de qualité et à investir pour l'attractivité de son territoire tout en maintenant ses équilibres financiers.



# **Rapport d'orientation budgétaire**

## **Budget annexe des parkings**

### **2024**



Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027
70 - Produits des services						
75 - Autres produits de gestion courante	53 534,77 €	115 121,44 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
013 - Atténuation de charges		803,25 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 501,00 €
77 - Produits exceptionnels		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>53 534,77 €</b>	<b>115 924,69 €</b>	<b>151 500,00 €</b>	<b>151 500,00 €</b>	<b>151 500,00 €</b>	<b>151 502,00 €</b>

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027
011 - Charges à caractère général	17 366 €	32 133,17 €	32 454,50 €	32 779,05 €	33 106,84 €	33 437,91 €
012 - Charges de personnel		- €	- €	- €	- €	- €
014 - Atténuation de produits		- €	- €	- €	- €	1,00 €
66 - Charges financières		4 092,20 €	3 210,00 €	2 325,00 €	1 440,00 €	553,00 €
67 - Charges exceptionnelles		50,00 €	- €	,	- €	1,00 €
69- Impôts sur bénéfices		7 966,00 €				
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>17 365,63 €</b>	<b>44 241,37 €</b>	<b>35 664,50 €</b>	<b>35 104,05 €</b>	<b>34 546,84 €</b>	<b>33 992,91 €</b>

Remboursement du capital d'emprunt	- €	56 000,00 €	56 000,00 €	56 000,00 €	56 000,00 €	56 000,00 €
Epargne Brute	36 169,14 €	71 683,32 €	115 835,50 €	116 395,95 €	116 953,16 €	117 509,09 €
Dotations d'amortissement	17 247,51 €	17 247,51 €	17 247,51 €	17 247,51 €	17 247,51 €	17 247,51 €
Epargne Nette	53 416,65 €	32 930,83 €	77 083,01 €	77 643,46 €	78 200,67 €	78 756,60 €

## Conclusion :

Les parkings devraient permettre de dégager dès cette année des recettes supplémentaires, qui vont alimenter le budget principal grâce au remboursement du salaire d'un agent (30 K€).



# Rapport d'orientation budgétaire

## Budget annexe du port de plaisance

### 2024



Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026
73 - Impôts et taxes	0,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
74 - Dotations et participations	0,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
70 - Produits des services	813 400,00 €	851 668,00 €	870 304,13 €	909 007,17 €	918 097,24 €	927 278,22 €
75 - Autres produits de gestion courante	420,00 €	2,47 €	1,56 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
013 - Atténuation de charges	0,00 €	4 049,00 €	803,25 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
77 - Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	813 820,00 €	855 719,47 €	871 108,94 €	910 707,17 €	919 797,24 €	928 978,22 €

Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026
011 - Charges à caractère général	343 800,00 €	316 233,00 €	271 061,99 €	273 772,61 €	276 510,34 €	279 275,44 €
012 - Charges de personnel	246 100,00 €	245 768,00 €	248 456,99 €	250 941,56 €	253 450,98 €	255 985,49 €
014 - Atténuation de produits	- €	- €	- €	- €	- €	- €
65 - Autres charges de gestion courante	1 008,00 €	1,35 €	0,95 €	0,96 €	0,97 €	0,98 €
66 - Charges financières	75 880,58 €	75 880,58 €	75 880,58 €	75 880,58 €	75 880,58 €	75 880,58 €
67 - Charges exceptionnelles	- €	- €	1 013,75 €	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	666 788,58 €	637 882,93 €	596 414,26 €	600 595,71 €	605 843 €	611 142,48 €

Remboursement du capital d'emprunt	66 919,73 €	182 135,38 €	341 495,64 €	332 853,63 €	323 729,10 €	320 817,72 €
Epargne Brute	147 031,42 €	217 836,54 €	274 694,68 €	310 111,46 €	313 954,38 €	317 835,73 €
Dotation d'amortissement			117 117,47 €	117 117,47 €	117 117,47 €	117 117,47 €
Epargne Nette	80 111,69 €	35 701,16 €	50 316,51 €	94 375,30 €	107 342,75 €	114 135,49 €

## **CONCLUSION**

L'année 2023 a été une année charnière, car le remboursement des emprunts nécessaires au réaménagement ont produit leur effet maximal.

Toutefois, en 2024, avec la mise en concurrence des AOT, le budget devrait retrouver des marges de manœuvre, permettant le reversement du loyer dû pour l'occupation du domaine public.

En ce qui concerne les investissements, ils s'élèveront à 735 K€.

300K€ pour la réfection du quai des pêcheurs qui sera réalisé en 2024.

Des crédits seront reportés pour l'aménagement d'un local de recherche en économie bleue pour Plastic@sea (435K€).